

# Assemblée générale de la SER

## Synthèse

RÉUNISSANT 50 PARTICIPANTS, L'AG A ÉTÉ PRÉSIDÉE PAR J.-CL. ANNEZER qui a exposé – par des propos introductifs – les questions d'actualité touchant la profession dans son ensemble (réaffirmation de notre métier, statuts, conditions de travail, nécessité des moyens pour la réussite de nos missions...).

### Rapport d'activité 2000/2001

(Cf. Document joint)

R. Brini a présenté, en le commentant, le rapport d'activité :

- rappel des orientations définies au congrès de Metz. Toujours d'actualité, ces orientations continueront à animer et inspirer nos actions futures ;
- évaluation et bilan des activités menées ; esquisse de la programmation 2002 ;
- informations autour des actions en cours (Colloque franco-britannique,...) ;
- implication de la SER dans la réflexion et les activités engagées par l'ABF.

*Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.*

### Rapport financier

(Cf. Document joint)

P. Féart empêché, S. Lamarche a présenté les divers documents comptables de la SER (compte de résultat et de bilan 2000, mouvements comptables 2000/2001).

*Le bilan financier est approuvé à l'unanimité.*

Les discussions de notre AG ont démontré la nécessité de réaffirmer – en le renouvelant – notre engagement à l'égard de deux questions actuellement prioritaires :

- solidarité avec les BA (dans le cadre de la mise en place du statut des assistants de bibliothèque) ;
- les moyens indispensables pour la mise en œuvre d'une véritable politique documentaire.

### La SER a élaboré et proposé les deux motions suivantes

Le nouveau statut des assistants de bibliothèque, s'il représente un réel progrès pour les ex-inspecteurs de magasinage, place les ex-bibliothécaires-adjoints dans une situation statutaire aberrante qui ne tient aucun compte de l'évolution et de la spécificité de leur travail, ni de leur formation.

L'ABF exige que l'ensemble des ex-BA soit intégré directement, sans délai, dans le corps des BAS.

Seule cette mesure mettra en conformité leur statut et la réalité de leur fonction en assurant la bonne marche de nos établissements.

L'ABF demande instamment que le développement de la politique documentaire soit réellement considéré et consolidé comme un enjeu stratégique national fort pour toutes les bibliothèques.

Cet engagement requiert des moyens appropriés et durables, en particulier en personnels et en crédits.

L'ABF constate qu'un bon nombre de bibliothèques rencontrent encore aujourd'hui de très grandes difficultés de fonctionnement.

**1.** Les effectifs de personnels demeurent insuffisants. Trop de postes vacants ne sont pas pourvus. Les critères d'affectation manquent de clarté. La gestion prévisionnelle des emplois est encore balbutiante.

**2.** Les moyens financiers restent bien en deçà des objectifs ambitieux affichés par les diverses tutelles. Ils sont notoirement insuffisants pour le développement de la documentation électronique et la mise en place des outils nationaux. Cette insuffisance criante aggrave le décalage entre les universités scientifiques et les universités littéraires. Elle rend difficiles le suivi et l'efficacité des actions de formation des usagers.

La situation est très grave. L'ABF réaffirme sa demande pressante de décisions et de mesures urgentes pour y remédier.

*Ces deux motions ont été adoptées  
par l'assemblée générale statutaire de l'ABF.*

**Ridha BRINI**